

Conseil municipal | Séance du 24 mars 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2022-03-24-33 | Urbanisme - Autorisations d'urbanisme Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 18 mars 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 24 mars, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue.

Etaient excusés :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Aube Grandfond-Cassius

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le code de l'urbanisme et notamment son article L422-7 ,
- La décision du maire n° 2021-12-110 du 21 décembre 2021,
- Le dépôt des autorisations d'urbanisme correspondantes,

Considérant que :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du Centre Madrillet, la commune est amenée à déposer en son nom diverses demandes d'autorisation d'urbanisme,
- Monsieur le maire a été habilité par la décision susvisée à procéder pour la commune aux dépôts du permis de construire de la future médiathèque ainsi qu'aux permis de démolir nécessaires à la réalisation du projet,
- Le Maire étant intéressé au projet en sa qualité de mandataire de la commune, il appartient au Conseil municipal de désigner un autre de ses membres pour prendre la décision,
- Cet autre membre pourrait être Monsieur Pascal Le Cousin, 2^{ème} Adjoint en charge notamment des autorisations d'urbanisme,

Décide :

- De désigner Monsieur Pascal Le Cousin, 2^{ème} Adjoint au maire, afin de prendre la décision liée aux autorisations d'urbanisme relatives à la mise en œuvre du projet susvisé,
- D'autoriser Monsieur Pascal Le Cousin à signer tous courriers, arrêtés ou autres documents à intervenir à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 29/03/2022

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20220324-lmc125745-DE-1-1

Affiché ou notifié le 29 mars 2022